

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Vol. 6.

JOLIETTE, PROVINCE DE QUÉBEC — 20 AVRIL 1871.

No. 2

La Gazette de Joliette.
Journal Politique et Commercial.
IMPRIMERIE ET PUBLIÉ PAR
A. FONTAINE.
Rue Notre-Dame, — JOLIETTE.
Publié deux fois par semaine,
Lundi et Jeudi.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
DEUX PIASTRES PAR AN,
abonnement payant d'avance.

CONDITIONS D'ANNONCES.
Dix lignes et au-dessous 1ère insertion 50 cts.
2ème insertion 25 cts. par ligne pour les
inscriptions et 2 cts. par ligne pour les
inscriptions subséquentes.
On traitera de gré à gré pour les Annonces qui
ont été publiées trois mois et au delà.
Les abonnements ne seront pas pour moins de
un mois.
Il faudra donner au moins un mois d'avance pour
recontinuer son abonnement.
Toutes lettres, communications et c. devront
être adressées franc à de part à A. Fontaine.

A. FONTAINE,
AVOCAT.
RUE NOTRE-DAME,
JOLIETTE.

J. U. RICHARD,
AVOCAT,
BUREAU ET RÉSIDENCE :
PLACE BOURGET
JOLIETTE

M. Richard suivra les Circuits de l'Assomption,
Montcalm & Berthier.

OLIVIER & BABY.
AVOCATS
Côté des Rues St. Viateur, et Ste. Marie
JOLIETTE.

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et
L'Assomption.
Joliette le 1er Avril, 1866.

**Traité Élémentaire de Matière
Médicale.**

Sont priés de le réclamer au commencement
du mois prochain, à l'Asile de la Providence, en
envoyant leur souscription, ceux qui ne l'ont
pas déjà acquittée. Inutile d'ajouter que la
Maison ne pourra pas se charger des frais de
poste. Les Messieurs Prêtres souscripteurs dans
l'Archevêché de Québec, devront se le procurer
en s'adressant à Monsieur Bolduc, à l'Archevêché,
et ceux du Diocèse de Montréal pourront
s'adresser au Révérend Monsieur Dufresne,
de l'Évêché. Quant aux Messieurs Secrétaire
souscripteurs de Québec, ils pourront se le procurer
chez Monsieur Crémazie, libraire de
lieu.
Le prix du volume pour les non-souscripteurs
sera de \$5.00.

**MACHINES A COUDRE
DE
WANZER--HAMILTON.**

PREMIER PRIX--EXPOSITION DE 1870

M. E. Asselin, marchand de Joliette, est
agent pour la vente de ces machines à coudre
qui sont les plus recommandées et les plus com-
modes pour les familles. Les Prix sont très
modérés.

—CONDITIONS FACILES:—
Les Machines à Coudre de Wanzer sont
garanties pour un an.
Joliette, 27 Octobre 1870.

**JOSEPH MARTEL
AVOCAT.**

JOLIETTE.
RÉSIDENCE: RUE ST. PIERRE.
BUREAU: RUE ST. VIATEUR.

M. Martel suivra aussi spécialement les Cours
de l'Assomption où il tiendra un Bureau chez
ELIE LEMIRE MARSOLAIS, Ecr., N. P.

L'ASSOMPTION.

Joliette, 25 Novembre 1870.

DR. F. X. COTE
RUE ST. PAUL
JOLIETTE.

Visible à toute heure.
Joliette, 11 Avril, 1866.

LEON GEOFFROY
HUISSIER
de la Cour Supérieure.
Joliette, 14 Octobre 1869.

NARCISSE MARTEL
HUISSIER
De la Cour Supérieure.
Joliette, 11 Avril 1866.

J. O. DUFRESNE,
MARCHAND TAILLEUR.

Informe ses amis et le MAGASIN général qu'il
vient de transporter son MAGASIN de la rue

ST. CHARLES BORROMÉE,
dans la nouvelle bâtisse de JOSEPH COUTU,
EN FACE DU MARCHE,

où il tiendra constamment un assortiment varié
de MARCHANDISES SÈCHES, consistant
principalement en

Drapes, Tweeds, castors, etc., etc., Hardeaux, vestes
pantalons, habits, costumes, par-dessus,

—Aussi—
une grande variété d'étoffes à robes, mérinos, ca-
bourg, coton jaune, shirting, winceys

qu'il vendra à

B A S - P R I X .

J. O. D. attire aussi l'attention du
public sur son assortiment général de

Epiceries & Provision de toutes sortes

Noti.—M. Dufresne taille toutes les
étoffes, pour habits d'hommes, achetées
à son établissement sans charge extra.
—Toute commande exécutée promptement
et avec le plus grand soin.

DU NOUVEAU.

Le Public de Joliette et des environs est in-
formé que M. L. A. Demone, Photographe, de
cette Ville, est maintenant en état de prendre
des Portraits, agrandis au moyen du
PROCÉDÉ PHOTO-CRAYON DE SARONY.

M. Demone s'est procuré à grands frais, tous
les instruments nécessaires pour cette fin, et in-
vite respectueusement tant ceux qui l'ont déjà
honoré de leur Patronage, que ceux qui ne l'ont
pas encore fait, à venir visiter son établissement.
Daguerotypes, Ambrotypes, Photographies &
autres portraits pris, copiés et agrandis dans les
derniers goûts. Venez et voyez.

Joliette, 15 Janvier 1871

Feuilleton.

MARTIAL DE SAIRMEUSE
PAR
EMILE GABORIAU.

SECONDE PARTIE.
L'HONNEUR DU NOM.

XXXIII
(Suite.)

Martial voulait que son père résignât
son autorité, le duc n'eut pas ce cou-
rage.

M. de Courtmieu l'emporta. Il di-
sait que tout cela était bien fâcheux,
mais que le vin était tiré il fallait le
boire, qu'on ne pouvait se déjuger sans
s'attirer une disgrâce éclatante.

C'est pour quoi, le lendemain, les
funérailles furent célébrées, et les
six condamnés — dont deux recon-
nus innocents — furent conduits sous
les murs de la citadelle et fusillés à la
place même où, sept jours auparavant,
étaient tombés les quatorze malheureux
qui les avaient précédés dans la mort....

Et cependant l'organisateur du com-
plot n'était pas jugé encore.

Renfermé dans un cachot voisin de
celui de Chamblonnet, Lacheneur était
tomber dans un morne engourdissement
qui dura au tant que sa détention. Ame
et corps, il était brisé.

Une seule fois, on vit remonter un peu
de sang à son visage, à 11 heures le
duc de Sairmeuse entra dans sa prison
pour l'interroger.

—C'est vous qui m'avez amené là
où je suis, dit-il, Dieu nous voit et nous
juge !....

Il avait sacrifié ses enfants aux ran-
cunes de son orgueil blessé ; il n'eut pas
cette consolation suprême de les serrer
sur son cœur et d'obtenir leur pardon
avant de mourir....

Seul en son cachot, il ne pouvait dis-
traire sa pensée de son fils et de sa fille,
et telle était l'horreur de la situation
qu'il avait faite, qu'il n'osait demander
ce qu'ils étaient devenus.

À la suite pitié d'un geôlier, il dut
apprendre qu'on était sans nouvelles
aucunes de Jean et qu'on croyait Marie-
Anne passée à l'étranger avec la famille
d'Escorval.

Revenu devant la Cour prévôtale,
Lacheneur fut calme et digne pendant
les débats. Loin de marchandier sa vie,
il répondit avec la plus entière fran-
chise. Il accusa ceux qui lui et ne nomma
pas un seul de ses complices.

Condamné à sa tête tranchée, il fut
conduit à la mort le lendemain
qui était le jour du marché de Montai-
gnac.

Malgré la pluie, il voulut faire le trajet
à pied. Arrivé à l'échafaud, il gravit
les degrés d'un pas ferme, et de lui-
même s'étendit sur la planche fata-
le....

Quelques secondes après, le soulevé-
ment du 4 mars comptait sa vingt-et-
unième victime.

Et le soir même, des officiers à la de-
mi-solde s'en allaient racontant partout
que des récompenses magnifiques ven-
naient d'être accordées au marquis de
Courtmieu et au duc de Sairmeuse, et
qu'ils allaient marier leurs enfants à la
fin de la semaine.

XXXIV

Que Martial de Sairmeuse épousât
Mlle Blanche de Courtmieu, il n'y
avait rien de qui dût surprendre les ha-
bitants de Montaignac.

Mais en répétant, comme toute frî-
che, cet événement nouvelle, soit même de
l'exécution de Lacheneur, les officiers à
demi-solde avaient bien tout ce qu'il
en jaillirait d'odieuses sur deux hommes
qui étaient devenus le point de mire de
leur haine.

Il provoquaient l'irritant rapproche-
ment qui de lui-même naitrait dans les
cervelles les plus bornées.

Dieu sait pourtant que M. de Court-
mieu et le duc de Sairmeuse s'efforçaient
nors d'atténuer, autant qu'il était en
eux, l'horreur de leur conduite.

À la capitale et quelque révoltes détenu
à la citadelle dix-huit ou vingt au plus
furent mis en jugement et frappés de
peines légères. Les autres furent rela-
chés.

Le major Carini lui-même, le chef

des conjurés de la ville, qui avait fait
le sacrifice de sa vie s'entendit avec sur-
prise condamnée à deux ans de pri-
son.

Mais il est de ses crimes que rien
n'affaiblit ni n'atténue. L'opinion attri-
bua à la peur la soudaine indulgence du
duc et du marquis....

On les exérait pour leurs cruautés,
on les méprisait pour ce qu'on appelait leur
lâcheté.

Eux ne savaient rien de tout cela, et
ils pressaient le mariage de leurs enfants,
sans se douter qu'on le considérait com-
me un odieux délit.

La cérémonie avait été fixée au 17
avril, et il avait été décidé que la noce
aurait lieu au château de Sairmeuse,
transformé à grands frais en un palais
féerique.

C'est dans l'église du petit village de
Sairmeuse par la plus belle journée du
monde, que ce mariage fut béni par le
curé qui avait remplacé le pauvre abbé
Midon.

À la fin l'allocution emphatique
qu'il adressa aux "jeune épouse", il
prononça ces paroles qu'il croyait pro-
phétiques :

—Vous serez, vous devez être heu-
reux.

Qui n'eût cru, ces beaux jours, ces
nobles et si riches toutes les conditions
qui semblaient devoir faire le bon
heur.

Et cependant, si une joie dissimulée
éclatait dans les yeux de la nouvelle
marquise de Sairmeuse, les observateurs
remarquèrent la préoccupation de mar-
ri. On eût dit qu'il faisait effort pour
écarter des pensées sinistres.

C'est qu'en ce moment, où sa jeune
femme suspendait radieuse et fière à
son bras, le souvenir de Marie-Anne
lui revenait, plus palpitant, plus obstiné
que jamais.

Qu'était-elle devenue, qu'on ne
l'avait pas vue lors de l'exécution de
Lacheneur ? Courageuse comme il la
savait, il se disait que si elle n'avait
pas paru, c'est quelle n'avait rien
su....

Ah !.... s'il eût été aimé d'elle,
oui, véritablement il se fût cru heureux,
tandis que maintenant il était lié pour
la vie à une femme qu'il n'aimait
point.

Au dîner, cependant, il réussit à
secouer la tristesse qui l'avait envahi,
et quand les convives se levèrent sa-
tis pour se reposer dans les salons, il
avait presque oublié ses noirs pressen-
tements.

Il se levait, à son tour, quand un do-
mestique mystérieusement s'approcha
de lui.

—On demande M. le Marquis en bas,
dit ce valet à voix basse.

—Qui ?.....

—Un jeune paysan qui n'a pas voulu
se nommer.

—Un jour de mariage, il faut donner
audience à tout le monde, fit Martial.

Et souriant et gai, il descendit.

Dans la vestibule, encombrée de plan-
tes rares et d'arbustes, un jeune homme
était debout, fort pâle, dont les yeux
avaient l'éclat de la fièvre.

En le reconnaissant, Martial ne put
retenir une exclamation de stupeur.

—Jean Lacheneur !... fit-il... impru-
dent.

Le jeune homme s'avança.

—Vous vous étiez cru délivré de moi,
prononça-t-il d'un ton amer. Dans le
fait, je suis revenu de loin.... mais
vous pouvez encore me faire prendre par
vos gens....

La figure de Martial s'empourpra sous
l'insulte, mais il resta calme.

—Que me voulez-vous ? demanda-t-
il froidement.

Jean tira de sa veste un pli cacheté.

—Vous remettez ceci, répliqua-t-il
de la part de Maurice d'Escorval.

D'une main fiévreuse, Martial rompit
l'enveloppe, il lut la lettre d'un coup
d'œil, pâlit comme pour mourir, chan-
cela et ne dit qu'un mot :

—Infamie !....

—Que dois-je dire à Maurice ? insista
Jean. Quand comptez-vous faire ?

Grâce à un prodige d'énergie, Martial
avait dompté sa défaillance. Il parut
réfléchir dix secondes, puis tout à coup
saisissant le bras de Jean, il l'entraîna
vers l'escalier en disant :

—Venez.... Je le veux.... vous
aller voir....

En trois minutes d'absence, les traits de
Martial s'étaient à ce point décomposés
qu'il n'y eût qu'un cri quand il reparut
au salon, une lettre ouverte d'une main,
trahissant de l'autre un jeune paysan que

personne ne reconnaissait.

Où est mon père ?... demanda-t-il
d'une voix affreusement altérée, où est
le marquis de Courtmieu ?.....

Le duc et le marquis étaient près de
Mme Blanche, dans un petit salon, au bout
de la grande galerie.

Martial y courut, suivi par un tour-
billon d'invités qui, pressant quel-
que scène très-grave, tenaient à n'en
pas perdre une syllabe.

Il alla droit à M. de Courtmieu, de
bout près de la cheminée, et lui tendant
la lettre de Maurice :

—Lisez,.... dit-il d'un ton terrible.

M. de Courtmieu obéit, et aussitôt
il devint livide, le papier trembla dans
sa main, ses yeux se voilèrent, et il fut
obligé de s'appuyer au marbre pour ne
pas tomber.

—Je ne comprends pas, bégaya-t-il,
non, je ne comprends pas....

Le duc de Sairmeuse et Mlle Blanche
s'avancèrent vivement.

—Qu'est-ce ?.... demandèrent-ils en-
semble, qu'arrive-t-il ?

D'un geste rapide, Martial arracha la
lettre des mains du marquis de Court-
mieu et s'adressant à son père :

—Écoutez ce qu'on m'écrit, fit-
il.

Il y avait là trois cents personnes, et
cependant le silence s'établit, si profond
et si solennel, que la voix du jeune mar-
quis de Sairmeuse s'entendit jusqu'à
l'extrémité de la galerie pendant qu'il
liait :

—Monsieur le marquis.

—En échange de dix lignes qui pouvaient
vous perdre, vous nous aviez promis sur
l'honneur de votre nom, la vie du baron
d'Escorval.

—Vous lui avez en effet, porté des
cordes pour qu'il puisse s'évader. Mais
l'avance, sans qu'il y parût rien, elles
avaient été coupées, et mon père a
été précipité du haut des roches de la
citadelle.

—Vous avez forcé à l'honneur, Mon-
sieur, souillé votre nom d'une opprobre
ineffaçable.... Tant qu'une goutte
de sang me restera dans les veines, par
tous moyens, je poursuivrai la vengeance
de votre lâche et vie trahison.

—En me tuant échapperiez il est vrai
à la fin misère que je vous réserve....
Consentez à vous battre avec moi....
Dois-je vous attendre demain sur landes
de la Roche ?.... À quel heure ? Avec
quelles armes ?....

—Si vous êtes le dernier des hommes,
vous pouvez me donner rendez-vous et
des gendarmes qui m'arrêteront. C'est
un moyen.

—MAURICE D'ESCORVAL.

Le duc de Sairmeuse était désespéré.
Il voyait le secret de l'évasion du baron
livré..... c'était sa fortune politi-
que renversée.

—Malheureux, tu n'as pas dit à son fils,
malheureux !.... tu n'as pas dit !....

Martial n'avait pas seulement paru
l'entendre. Quand il eut terminé :

—Eh bien !.... demanda-t-il au
marquis de Courtmieu.

—Je continue à ne pas comprendre....

dit froidement le vieux gentilhomme,
qui avait eu le temps de se remettre.

Martial eut un si terrible mouvement,
que tout le monde crut qu'il allait frap-
per cet homme qui était son beau-père
depuis quelques heures.

—Eh bien !.... moi, je comprends !
s'écria-t-il. Je sais maintenant qui était
cet officier qui s'est introduit dans la
chambre où j'avais déposé les cordes...
et je sais ce qu'il y allait faire !

Il avait froissé la lettre de Maurice
entre ses mains, il la lança au visage de
M. de Courtmieu, en disant :

—Voilà votre salaire.... lâche !

Ainsi attint, le baron s'affaissa sur un
fauteuil, et de sa main droite entraîna
Jean Lacheneur, quand sa jeune
femme éperdue lui barra le passage.

—Vous ne sortirez pas, s'écria-t-elle
exaspérée, je ne le veux pas !.... Où
allez-vous ?.... Rejoindre la sœur de
ce jeune homme, que je reconnais main-
tenant !.... Vous courez retrouver
votre maîtresse....

Hors de moi, Martial repoussa sa fem-
me....

—Malheureux, fit-il, vous osez in-
sulter la plus noble et la plus pure des
femmes... Eh bien !.... oui, je vais re-
trouver Marie-Anne... Adieu !....

Et il passa....

(Voir la suite à la quatrième page.)

“ LA GAZETTE DE JOLIETTE.”

JOLIETTE, 20 AVRIL 1871.

ACTUALITÉS.

Plusieurs Zouaves ont laissé Montréal, mardi, pour se rendre sur les bords du lac Mégantic où ils doivent fonder une colonie. Ils seront bientôt suivis par un grand nombre. Le Révd. M. Séguin est le missionnaire des jeunes colons.

Le Commissaire censeur pour ce comté est très satisfait de la façon dont les énumérateurs s'acquittent de leur charge. Tous ont compris la loi du recensement et lui obéissent. Ce qui ne contribue pas peu à la facilité et à l'exactitude du dénombrement, c'est que les habitants s'empressent de donner les renseignements les plus exacts, mettant de côté toutes les craintes sottes et chimériques du bon vieux temps.

Les dernières nouvelles de Paris sont moins tristes. Le calme n'est pas rétabli, mais il y a lieu d'espérer. L'action énergique du gouvernement ramènera la paix, mais ce résultat n'aura pas eu lieu sans effusion de sang. Paris, dont les habitants ont refusé de s'armer pour la défense contre l'invasion étrangère, donne le spectacle d'une guerre civile effroyable. Trop lâche pour combattre l'ennemi, la canaille profite de la faiblesse de la patrie pour continuer son œuvre de pillage et de destruction. La main de Dieu s'appesantit sur la ville coupable. Le feu du ciel l'épargnera peut-être, mais les hommes infligeront le châtement.

La presse de toute la Province de Québec a signalé l'émigration qui commence à se faire de tous côtés. Une foule de travailleurs et des familles entières traversent chaque jour la frontière, les uns, dans l'espoir de faire fortune aux Etats-Unis, et les autres dans l'espoir d'y trouver une subsistance honnête.

Le comté de Joliette fournit bien son contingent d'émigrés. Déjà depuis l'ouverture de la navigation, plusieurs familles sont parties avec l'intention de s'établir dans quelque partie de la république américaine. D'un autre côté il nous revient chaque jour des travailleurs et des familles, qui, ne trouvant plus d'ouvrage à bas ou fatigués de vivre à l'étranger, s'établissent de nouveau parmi nous.

Cette émigration de nos compatriotes ne manque pas, chaque fois qu'elle se fait sentir—de soulever des clameurs épouvantables de la part de certains journaux. C'est toujours la faute du gouvernement, si elle a lieu; et l'on croirait à les entendre que les cabinets, s'ils en avaient l'intention véritable, pourraient reténir au milieu de nous ces milliers de gens, qui s'en vont.

Que l'on se détrompe. Car à moins que les gouvernements puissent créer de l'emploi et fournir la subsistance à tous les émigrants ce qui est impossible, ces déplacements auront toujours lieu.

Dans la Province de Québec, le gouvernement, animé des meilleures intentions, a fait tout ce qu'il a pu pour favoriser l'ouverture et l'établissement des terres incultes. Encourager la colonisation par tous les moyens, tel a été le but auquel ont tendu tous ses efforts. Des sommes considérables ont été dépensées chaque année, pour l'ouverture de chemins conduisant à des endroits propres à la culture. Des centaines de terres ont été faites à des compagnies privées pour favoriser la construction des voies ferrées qui mettraient les campagnes en communication facile avec les grands centres, et qui relieraient aussi d'immenses vallées propres à être colonisées aux grandes villes.

L'agriculture a été encouragée. On a tâché de répandre les connaissances agricoles, de faire adopter un meilleur système dans le mode de culture et l'amélioration des terres.

Malgré cela, l'émigration continue, et quels que soient les desirs du gouvernement provincial, il ne pourra l'arrêter. Le temps fera cette œuvre. Bientôt, nous l'espérons, la prospérité renaitra pour toutes les classes de la société dans cette province; et alors l'immigration affluera dans ce pays.

On y viendra d'Europe et des Etats-Unis. Les canadiens émigrés, certains d'y jouir d'une vie paisible et aisée, seront heureux de revenir au pays travailler au bien général. Ce temps n'est pas éloigné, tous en conviennent.

PROROGATION DU PARLEMENT.

Ottawa, 14 avril.

Aujourd'hui à trois heures de l'après-midi, Son Excellence le Gouverneur Général se rendit avec son état-major à la Salle du Sénat, dans les bâtiments du Parlement, et prit son siège sur le trône.

Les membres du Sénat étant assés-

blés, il plut à Son Excellence de requérir la présence de la Chambre des Communes. Et Son Excellence prorogea ensuite la quatrième session du premier Parlement de la Puissance du Canada par le discours du trône suivant :

Honorables Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes,

En terminant la session, je veux vous exprimer ma sincère reconnaissance pour la diligence avec laquelle vous vous êtes appliqués à l'accomplissement de vos devoirs publics. La session a été courte, mais des travaux d'importance ont été faits, et je puis vous féliciter sur la perspective qu'à l'avenir les sessions du Parlement exigeront une somme moindre de temps aux députés que par le passé.

L'arrivée à Ottawa des représentants élus dans la Province de Manitoba et le fait qu'ils ont pris leurs sièges au Parlement indiquent la consommation de l'union de cette Province de la Puissance.

Les lois Criminelles, de la Milice et autres lois des Statuts qui par leur nature même ne sont pas inapplicables à Manitoba ont été étendues à cette Province.

Les règlements pour les explorations et octrois de terres à Manitoba ont été modifiés sur un système qui a subi l'épreuve de l'expérience, lesquels par leur libéralité offriront une demeure libre à tous ceux sans distinction qui désireraient s'établir dans le pays et se prévaloir des avantages qui leur sont accordés. Ce sera une de mes plus grandes préoccupations durant la vacance de prendre des mesures pour négocier à des conditions équitables avec les tribus indiennes à Manitoba et le territoire du Nord-Ouest afin d'annuler les titres qu'ils possèdent sur les terres.

La session que nous terminons a été témoin de la consommation de l'Union de Manitoba et de l'adoption des mesures préliminaires nécessaires pour faciliter et assurer l'admission de la Colombie Anglaise dans la Puissance.

L'adresse passée par le Sénat et la Chambre des Communes sera transmise au secrétaire des Colonies pour être présentée à Sa Majesté, et j'espère que le gouvernement, à sa prochaine session, aura la satisfaction de regarder comme un fait accompli l'union de toutes les possessions britanniques continentales de l'Amérique du Nord, résultat que les amis les plus sincères de la Confédération n'attendaient pas avant un grand nombre d'années.

J'ai l'espérance que le recensement aura pour objet de montrer que les diverses provinces de la Puissance ont progressé rapidement par la population, et sa prospérité matérielle dans les dix dernières années.

La question des pêcheries est encore soumise à la considération de la haute commission conjointe de Washington et je suis persuadé que l'on tentera tous les efforts nécessaires pour obtenir un résultat conforme aux espérances du peuple canadien, et tendant à conserver des relations d'amitié entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Je vous offre mes remerciements pour la promptitude avec laquelle vous avez voté les subsides pour l'année courante.

Honorables messieurs et messieurs,

Nous avons de grandes raisons de nous réjouir de l'état favorable du revenu et de la condition heureuse de chaque branche de l'industrie nationale. Je reconnais avec bonheur la loyauté du peuple et l'esprit d'ordre qui a régné dans toutes les parties du pays. Je demande humblement que ces bénédictions de la Providence soient continuées pendant longtemps et que Celui qui peut nous accorder toute prospérité jette un regard favorable sur cette Puissance.

LISTE DES BILLS SANCTIONNÉS PAR SON EXCELLENCE.

Les bills suivants reçurent la sanction de Son Excellence, à savoir :

Acte pour empêcher les pratiques frauduleuses dans la perception du revenu.

Acte pour établir un système monétaire uniforme dans la Puissance du Canada.

Acte pour prolonger pendant un certain temps le terme accordé pour le rachat des rentes réservées sur certaines terres indiennes dans le canton de Dundee.

Acte pour étendre les dispositions de l'acte autorisant l'imposition et la perception des droits de havre par la corporation de la ville de Owen Sound.

Acte pour indemniser les membres du gouvernement exécutif et autres pour les dépenses inevitables de l'argent public au delà des subsides parlementaires, encourues pour repousser l'invasion des Indiens en 1870.

Acte pour amender et expliquer l'acte pour amender la charte de la Banque d'Ontario.

Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et de Québec.

Acte pour incorporer l'Association Mutuelle sur la voie du Canada.

Acte pour créer de nouvelles dispositions au sujet du gouvernement des territoires du Nord-Ouest.

Acte pour empêcher plus efficacement la désertion des matelots dans le port de Québec.

Acte pour amender l'acte 33 Victoria, chapitre 40, concernant le règlement des affaires de la Banque du Haut-Canada.

Acte concernant l'emprunt autorisé par l'acte 32 et 33 Victoria, chapitre 1 dans le but de payer une certaine somme à la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Acte pour amender de nouveau l'acte concernant l'amélioration et la direction du havre de Québec.

Acte pour amender de nouveau l'acte concernant la pêche par les vaisseaux étrangers.

Acte pour amender l'acte concernant les droits de douanes.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et du pont du Sault Ste. Marie.

Acte concernant certains officiers de la Maison de la Trinité de Québec.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance du Canada contre les risques du feu.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la jonction de Montréal et de la cité d'Ottawa.

Acte pour amender l'acte concernant la loi de 1869.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de la Considération sur la vie.

Acte pour amender l'acte concernant le recensement.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Kingston et de Pembroke.

Acte pour étendre à la province du Nouveau-Brunswick, l'opération de l'acte de la législature de la ci-devant Province du Canada, concernant le synode de l'Eglise d'Angleterre en Canada.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Vaudreuil.

Acte pour incorporer la Banque de l'Ouest.

Acte pour incorporer la Banque Métropolitaine.

Acte pour comprendre en un acte les affaires financières de la Compagnie du chemin de fer du Grand-Ouest.

Acte pour incorporer la Banque du district de Bedford.

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance dite du Soleil de Montréal.

Acte pour incorporer la Banque de Liverpool.

Acte pour autoriser le village incorporé de Trenton à imposer et percevoir les droits de havre et pour autres fins.

Acte concernant la Banque Commerciale du Nouveau-Brunswick.

Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe de la Puissance.

Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada à faire des arrangements pour louer et se servir des lignes de chemins de fer d'autres compagnies.

Acte pour pourvoir à la nomination d'un commissaire pour le port de Québec.

Acte pour faire des dispositions pour régler certains billets de prime pris ou tenus par les compagnies d'assurance mutuelle.

Acte pour amender l'acte concernant les compagnies d'assurance.

Acte pour autoriser la vente du havre de Oskville.

Acte pour étendre à la Province de Manitoba quelques-unes des lois criminelles actuellement en force dans les autres provinces de la Puissance.

Acte pour incorporer la compagnie du pont de Frédérickton et de Ste. Marie.

Acte concernant la bibliothèque du Parlement.

Acte pour autoriser la vente ou le louage de l'asile de Rockwood à la Province d'Ontario.

Acte concernant les banques et le système des banques.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle du Canada.

Acte pour étendre l'acte concernant la Milice et la défense de la Puissance du Canada.

Acte pour créer des dispositions temporaires pour l'élection des députés qui devront siéger dans la Chambre des Communes.

LES FRANÇAIS A BERLIN.

Le jour que les Prussiens ont mis un pied sur le seuil de Paris, il y avait soixante-cinq ans que les Français étaient entrés à Berlin.

Le 25 octobre 1805, le maréchal Davoust prit possession de la capitale de la Prusse. Trois jours après, Napoléon y fit une entrée triomphale.

Nous reproduisons sans commentaires le récit de M. Thiers, laissant au lecteur à noter la différence, soit dans l'entrée des deux conquérants, soit dans la réception par le peuple Berlin et par le peuple de Paris de leurs envahisseurs.

“ Le lendemain de l'entrée des Français dans Berlin, les boutiques étaient ouvertes. Les habitants circulaient paisiblement dans les larges rues de cette capitale, et même en plus grand nombre

que de coutume. Ils semblaient tout à la fois ébahis et curieux, jaloux de connaître les généraux et les soldats les plus renommés qu'il y eut alors au monde. Ils désapprouvaient d'ailleurs, leur gouvernement d'avoir entrepris une guerre insensée.....

“ Napoléon fixa au 28 son entrée à Berlin. C'était la première fois qu'il lui arrivait d'entrer en triomphateur, comme Alexandre ou César, dans une capitale conquise. Il n'était pas entré ainsi à Vienne, qu'il avait à peine visitée, vivant toujours à Schönbrunn, loin des regards des Vienaïses. Mais aujourd'hui, soit orgueil d'avoir terrassé une armée réputée invulnérable, soit désir de frapper l'Europe par un spectacle éclatant, soit aussi l'ivresse de la victoire montant à sa tête plus haut que de coutume, il choisit le 28 au matin pour faire dans Berlin une entrée triomphale.

“ Toute la population de la ville était sur pied, afin d'assister à cette grande scène. Napoléon entra entouré de sa garde et suivi par les beaux cuirassiers des généraux d'Hautpoul et Nansouty. La garde impériale, richement vêtue, était ce jour là plus imposante que jamais. En avant les grenadiers et les chasseurs à cheval, au milieu les maréchaux Berthier, Duroc, Davoust, Angereau, et, au sein de ce groupe, isolé par le respect, Napoléon, objet des regards d'une foule immense, silencieuse, saisie à la fois de tristesse et d'admiration; tel fut le spectacle offert dans la longue et vaste rue de Berlin qui conduit de la porte de Charlottenbourg au palais des rois de Prusse. Le peuple était dans les rues, la riche bourgeoisie aux fenêtres. Les femmes de cette bourgeoisie prussienne semblaient avides du spectacle qui était sous leurs yeux..... Napoléon reçut des magistrats les clés de Berlin, puis il se rendit au palais où il donna audience à toutes les autorités publiques, reçut les ministres étrangers, etc....

“ THIERS.”

LE GOUVERNEMENT DE PARIS.

On lit dans le Temps du 28 mars :

Nous disions hier que le mouvement insurrectionnel qui vient d'aboutir au scrutin du 26 mars était, considéré en lui-même, l'affirmation violente et désordonnée d'abord, plus nette et plus réfléchie ensuite, de l'unité de Paris vis-à-vis de la province.

Nous savons bien qu'une grande partie de la population parisienne, la plus grande partie peut-être, ne s'est pas associée à cette manifestation; mais une autre partie, la plus active, la plus disciplinée, l'a accomplie avec un ensemble incontestable, et quant aux partisans de l'unité française, telle que nos pères de 89 nous l'ont transmise, de la République s'appuyant sur la volonté de la France entière et ne sortant de nos désastres que pour les réparer,—ils se sont trouvés placés en face de la guerre civile, et ils ont tout accepté pour la conjurer.

Quelques uns mêmes, parmi ces derniers, ont été élus et vont participer de leurs personnes à l'instauration de la commune parisienne.

Quelles que soient donc les circonstances exceptionnelles qui ont troublé, perverti, obitérié le scrutin du 26 mars, ce scrutin est un fait accompli, dont il faut partir, et qui devient dès aujourd'hui l'un des facteurs de la situation.

A moins de faire à la force un appel probablement illusoire et à coup sûr calamiteux, l'assemblée nationale n'est pas plus en mesure de chasser le conseil municipal de Paris, que celui-ci n'est capable de disperser les représentants de la France. Ce serait, entre les villes et les campagnes, une guerre de sécession qu'on n'a, d'aucun côté, ni l'envie ni la force d'entreprendre.

Il s'agit, pour le gouvernement de la France, de résoudre une autonomie constitutionnelle; d'après le “ Français ” le pouvoir exécutif se proposerait de dissoudre le conseil élu le 26 mars, et convoquerait les électeurs à très bref délai pour en former un nouveau; suivant le “ Journal des Débats,” l'assemblée serait disposée à regarder l'initiative de Paris comme une déconnaissance dont il faudrait se borner à attendre le développement.

L'intérêt le plus pressant de la population parisienne, c'est qu'un régime régulier quelconque s'établisse, c'est que le commerce et l'industrie puissent retrouver leur sécurité et par conséquent leur essor; il faut absolument que les personnes qui vont prendre en main le pouvoir de fait nous disent sous quelles lois nous allons vivre, de quelle protection le travail, la propriété, la personne de chaque citoyen seront entourés, comment et par qui la justice sera rendue.

Que le conseil sache bien qu'il n'y a pas de sécurité sociale possible, si tout citoyen fût-il assassin, fût-il traité, fût-il prussien, fût-il agent de police, n'est pas certain de rencontrer une protection contre les sottises, les fureurs, les jugements sommaires des individus ou des foules.

LA COMMUNE.

Le résultat des élections municipales de Paris nous est aujourd'hui connu. Bien que le nombre des abstentions ait

été vraiment considérable, il y a eu plus de votants cependant que ne l'avait estimé la plupart des journaux. D'après la République nouvelle, plus de 250,000 électeurs se sont rendus au scrutin.

Les candidats du comité central de l'Hôtel-de-Ville ont triomphé dans seize arrondissements sur vingt; ceux de l'opposition à ce comité l'ont emporté dans trois seulement, comme nous l'avons dit hier. Un arrondissement a partagé ses choix entre les deux partis.

En dépit de ce résultat, il est difficile d'apprécier, dès à présent, quel esprit animera la commune de Paris, et quelles influences y domineront. Les candidats du comité n'ont pas tous absolument les mêmes idées et les mêmes tendances, le comité lui-même est loin d'être homogène. Parmi les élus, les hommes comme Pyat, Blanqui, Flourens, Delescluze, représentent les traditions jacobines et centralistes; d'autres, sortis des comités de l'Internationale ont des tendances plus socialistes que politiques et rêvent une régénération de la France par le fédéralisme des communes. Comment ces éléments inharmoniques de la majorité vont-ils s'accorder entre eux, si tant est qu'ils en fassent l'essai?

Les journaux qui les représentent ne nous permettent guère de rien conjecturer à cet égard. Nulle part, nous ne trouvons de programme commun bien défini, de formule gouvernementale. En revanche, beaucoup de récriminations, qui toutes ne sont pas sans fondement, et des explosions de haine qui touchent parfois au délire. La “ Nouvelle République ” veut que la Commune de Paris prononce la dissolution de l'Assemblée de Versailles, qualifiée de “ vermineuse, criminelle envers Paris, plus factieuse envers la France.”

Le “ Cri du Peuple ” dit que le vote de dimanche entraîne la déchéance de la représentation nationale, et il ne veut plus de l'élection du général en chef de la garde nationale. Le “ Journal Officiel ” enfin, rédige par des mains inconnues, s'étonne que le duc d'Aumale ait pu rentrer en France, sans qu'il se soit trouvé un citoyen pour le tuer.

C'est de la frénésie pure, et certes les visées réactionnaires de la droite, à l'Assemblée de Versailles, ne suffisent pas à expliquer de telles violences, propres seulement à exciter les justes et terribles colères et à déchaîner sur la France, toutes les horreurs de la plus horrible des guerres intestines.

On lit dans le Paris Journal :

M. Assi a formé un sous-comité central composé de douze membres : MM. Cluseret, Bergeret, Henry, Garnier, Barbick, Avoine fils, Avrial, Maljournal, Duval, Gerresse.

Le président honoraire est le général Garibaldi.

Le sous-comité s'est attribué le commandement de la garde nationale dont il doit préparer les élections, et il s'est chargé de surveiller à la sûreté du conseil municipal. Il s'occupera, en outre, d'organiser la police de la ville et de distribuer la solde à la garde nationale.

Enfin, c'est au sous-comité que devront être déferés tous les crimes de trahison envers la République.

Le siège du sous-comité est à l'Hôtel-de-Ville. Il est entré immédiatement en séance, et pour débiter, il a jugé et condamné sur l'heure les citoyens Bidoray et Chouteau, accusés de menées bonapartistes.

Il est vrai que les deux condamnés ont été, après mûres délibérations, renvoyés des fins de la plainte.

On lit dans l'International de Londres la correspondance suivante :

Dresde, 2 avril.

Le parti romain ou catholique a éprouvé une défaite dans le combat qui a eu lieu au sein du Parlement allemand, à propos de l'adresse en réponse au discours du trône. Mais, s'il a été battu, il couche et couchera longtemps sur le champ de bataille. Non-seulement il n'a pas cédé un pouce de terrain à l'ennemi, mais il s'est tellement retranché, qu'il sera presque impossible de le réduire.

Deux projets d'adresse se trouvaient en présence. L'un abondait dans le sens de l'Empereur allemand, qui, dans son discours, adopte le principe de non-intervention dans les affaires d'un autre peuple; l'autre faisait entendre qu'il est des cas où l'intervention est nécessaire.

Ce dernier projet, celui des catholiques, avait évidemment pour but d'engager le gouvernement prussien, ou si vous préférez, le gouvernement de l'empire allemand, à prendre fait et cause pour l'illustre hôte du Vatican.

M. von Benningsen, le défenseur du premier projet d'adresse, exposa le danger de ressusciter la politique des empereurs d'Allemagne au moyen âge. Pour lui le Parlement n'a qu'une tâche, c'est de dissiper les craintes de ceux qui croient que l'Allemagne actuelle ne tend qu'à reconquérir tout ce qui a appartenu dans les temps à l'ancien empire d'Allemagne. “ Les craintes, dit-il, je les comprends, mais loin de nous est et doit être la pensée de faire revivre cette mo-

narchie universelle allemande du moyen âge, qui s'était faite la protectrice des peuples européens.

M. Reichensperger, qui lui succéda à la tribune, plaida chaudement, au nom des catholiques en faveur du second projet, et chercha à prouver l'avantage que retirerait l'Allemagne d'une intervention au profit du chef du catholicisme. La même thèse fut soutenue par l'évêque de Mayence, Mgr. von Ketteler, qui s'éleva en particulier contre ceux qui prétendent que l'empire actuel allemand repose sur des bases infiniment plus solides que l'empire de Barberousse. *Justitia fundamentum regnorum*, dit-il; attendons avant de nous prononcer là dessus, que le gouvernement ait prouvé qu'il comprend la justice et cette maxime.

A l'exemple de M. Reichensperger et de l'évêque von Ketteler, plusieurs orateurs parlèrent encore contre le principe de non-intervention, que les discours du trône adms en principe. On cita pour exemple la fautive position dans laquelle ce principe avait jeté d'Angleterre, et la déconsidération qui s'en est suivie en Europe et dans le monde entier pour ce pays. " Si l'on ne veut pas int revenir à Rome, s'écria un autre orateur, c'est en vertu d'un autre principe. Ce que l'on veut, c'est l'assujettissement du catholicisme."

Mais le seul qui eut le courage d'exprimer nettement sa pensée, c'est M. Windholt. L'intérêt vital des catholiques allemands, dit-il, c'est de voir le chef suprême de leur Eglise parfaitement indépendant. Or, il ne peut être indépendant que s'il est souverain. On demande que le canon interviene quand l'ennemi s'empare, en temps de guerre, de bâtiments marchands. Pour nous autres catholiques, les droits du Pape sont plus importants que vos affaires mercantiles. C'est pourquoi nous voulons aller à Rome pour y établir la souveraineté papale !

Vous connaissez le résultat de cette mémorable séance. Le projet anti-catholique fut voté par 243 voix contre 63.

Ce qui a surpris tout le monde, c'est le silence opiniâtre qu'a gardé M. de Bismark pendant tout le temps des débats. Un mot, et le second projet était voté. Ce silence ne peut que servir à encourager l'opposition du parti catholique. Est-ce là ce que désire cet homme d'Etat ? Beaucoup le pensent.

—On lit dans l'Electeur libre:

Le bruit s'accroît de plus en plus, et il nous revient de tous côtés que non-seulement il y aurait parmi les troupes de canons de Montmartre des émissaires napoléoniens, mais qu'ils y seraient en bien plus grand nombre qu'on ne le suppose.

D'autre part, on nous fait savoir que des tentatives de corruption pécuniaire seraient tentées sur une grande échelle sur nos prisonniers en train de revenir d'Allemagne. L'ex-empereur lui-même quitter sa résidence et se met à voyager. L'or et l'argent bonapartistes se remuent et cherchent des complices. Et qui sait si les canons de Montmartre, qui n'ont l'air de cacher qu'un vain essai de terreur socialiste, ne recèlent pas autre chose ?—Qui sait si ces canons ne sont pas déjà vendus et payés, déjà inscrits au registre des dépenses à "Wilhelmshöhe" ?

Les personnes qui ont une longue habitude de nos révolutions, et à qui leur âge a permis de voir bien des choses ne sont pas bien sûres qu'il ne se "manigance" pas quelque échauffourée à la façon de Boulogne, où, tandis que les canons de Montmartre, osent enfin jouer leur vrai rôle, chercheraient à intimider Paris par un essai de "retour d'Etat napoléonien," des soldats égarés et des espions en retrait d'emploi depuis le 4 septembre chercheraient, à la faveur du retour de nos troupes, à provoquer dans les départements un plébiscite, à la faveur duquel les masses rurales aveuglées par la misère de l'égoïsme, pourrions prononcer sur la France ruinée et ahurie la sentence de mort.

La Voix du Golfe publie une réquisition adressée à l'hon. M. Langevin, le priant de se porter candidat dans le comté de Rimouski pour la Chambre locale. Cette réquisition est signée par M. Sylvain et par plus de deux cents autres électeurs.

Dans sa réponse, M. Langevin déclina la candidature dans les termes suivants:

"La demande que vous venez de faire auprès de moi me récompense bien de ce que j'ai pu faire pour vous, et m'est une nouvelle preuve de votre considération et de votre confiance. Je vous en remercie bien cordialement, et je serais heureux de pouvoir me rendre à vos désirs en acceptant le mandat que vous m'offrez. Mais je ne puis oublier qu'avec une administration aussi laborieuse que celle du Département des Travaux Publics, il me serait impossible de consacrer le temps nécessaire à parcourir votre immense comté et à faire l'organisation et les préparatifs indispensables à une élection. Il me faudrait pour cela au moins six semaines

de mon temps, et je ne puis le donner. Je le regrette d'autant plus que je vois, au bas de votre réquisition, les noms des hommes les plus influents du Comté, de ceux qui ont donné à votre Député aux Communes la grande majorité qui l'y a élu et, qui, je n'en ai pas de doute, m'assureraient un succès égal."

On lit dans le Nouveau-Monde:

Les candidatures se produisent nombreuses et serrées dans la division-ouest de Montreal.

Il est question de Péchevin Rodden, de MM. Doherty, Curran, Evans, McCambridge et McShane.

Une réunion d'électeurs a eu lieu hier soir au Mechanic's Hall, sous la présidence de M. Narcisse Valois.

Après un discours de Péchevin Masterman, il fut proposé par MM. Masterman et Clendering, secondés par MM. C. S. Roder et Gilbert Scott, que Péchevin Rodden fût prié de se laisser porter candidat.

La motion fut adoptée. Des comités furent choisis dans chaque quartier dans les intérêts de cette candidature, puis l'assemblée s'ajourna après avoir voté des remerciements au président.

D'un autre côté une réunion publique des électeurs de la division-ouest est convoquée au St. Patrick's Hall pour lundi soir, le 17 courant, aux fins de choisir un candidat.

Il est probable que celui qui sera choisi sera un irlandais catholique.

On dit à Washington que les travaux de la Haute Commission sont surtout retardés par la difficulté d'arriver à la pile de San Juan. Qu'est-ce que la pile de San Juan ? Un morceau de terre insignifiant et sans valeur dans l'océan pacifique, près de la côte du continent. Les commissaires chargés en 1863 de tracer la limite entre les possessions anglaises et les Etats-Unis ont laissé la question indécise; depuis ce temps chacune des deux nations réclame la pile, et elles l'occupent conjointement d'une manière préventive.

L'île ne vaut pas une si longue discussion, et si les deux gouvernements ne peuvent s'entendre, il nous semble que la meilleure solution serait de soumettre l'affaire à un arbitre désintéressé. C'est celle à laquelle s'étaient arrêtés M. Reverdy Johnson et lord Clarendon dans le projet de traité qui a été rejeté par le Sénat. Il faudra sans doute y revenir.

On lit dans le Journal de l'Instruction Publique:

"Le Ministère de l'Instruction Publique vient de se procurer onze cents exemplaires de la carte de la Province de Québec récemment publiée par le Département des Travaux de Couronne, dans le but de pourvoir en fournir à toutes les municipalités scolaires qui désirent en avoir. Le coût de ces cartes sera de deux piastres chaque. Elles sont collées sur coton avec un petit cadre en haut et en bas, et une bordure en galon sur les côtés. Des dépôts en seront faits à l'école normale Jacques Cartier et inspecté ainsi qu'encre les mains des Inspecteurs d'écoles. Il y a lieu d'espérer que les commissaires d'écoles s'empresseront de s'en pourvoir pour chacune de leurs écoles; car si l'étude de la Géographie en général est importante, celle de notre pays l'est encore davantage.

Nouvelles et Faits Divers

—Nos lecteurs voudront bien se rappeler que c'est ce soir qu'a lieu la séance littéraire, dramatique et musicale au collège. Le programme est varié et promet beaucoup d'amusements.—Que l'on se rende à 7 heures précises.

—Nous apprenons avec plaisir que M. le Juge Fontaine est assez bien pour présider la Cour du Magistrat durant le terme qui s'ouvre aujourd'hui et qui devra se continuer jusqu'à samedi. Il y a peu de causes civiles devant la Cour. Trois prévenus subiront leur procès pour larcin.

—M. G. Gilmor, de Joliette, est à la tête des réparations au grand moulin à scier de cette ville, afin d'être en état de scier les billots de "La Compagnie à bois" de Joliette, à mesure qu'il en arrivera dans les boîtes.

Nous croyons qu'il y aura du bois en vente, à cette scierie dans une dizaine de jours. Le public de Joliette apprendra cette nouvelle avec plaisir, car depuis longtemps il est impossible de se procurer ici aucun bois de sciage. La Compagnie à bois aura aussi à vendre quelques mille pieds de bois de charpente de toutes sortes, et environ 20 mille perches de cèdre, et quelques centaines de cordes de bois de chauffage.

—Un autre individu, dont nous ignorons le nom, attend aussi son procès depuis quelques jours.

—Mardi dernier, le corps d'un nommé Robert, de St. Lazare, a été transporté dans cette paroisse pour y être inhumé. Cet homme s'était noyé accidentellement aux Etats-Unis avec quatre autres canadiens.

—Le vapeur Québec s'est rendu à Montreal dans la journée de lundi. Il a commencé à voyager hier, entre Montreal et Québec.

—La température des trois derniers jours a été très agréable. On se croyait en plein mois de mai. La terre dégèlerait rapidement, et dans quelques jours, elle sera partout prête à recevoir la semence. Il s'est fait du sucre, ces jours-ci, en assez grande quantité.

L'Echo de Lévis est un nouveau journal qui vient de paraître dans la ville de ce nom, et qui a pour propriétaire MM. Lyzotte et Poitras, et pour rédacteur M. J. N. Belleau. Cette feuille est avant tout, dit son prospectus, un journal local; en politique, il sera conservateur. Bien écrit et bien imprimé, il mérite la plus cordiale bienvenue de la part de tous ses confrères. Nous lui souhaitons des succès qui lui permettent d'exister pendant plusieurs lustres.

—Un petit vagabond, du nom de Bernabe, a été arrêté à Montreal, lundi dernier, par le constable Martel, sous prévention d'avoir volé quelques hardes, de la propriété de M. Joseph Desrochers, de Joliette. Son procès sera instruit ces jours-ci devant M. le Juge Fontaine.

—Lundi matin, un nommé Pierre Beupre, de St. Paul, a été trouvé mort dans son lit. Le défunt s'était plaint, la semaine dernière, de douleur dans la poitrine et l'estomac. A l'autopsie, il a été constaté que Beupre était mort d'une maladie de cœur.—Le verdict de l'enquête, faite par le coroner, a été rendu en conséquence.

—Le Vendredi Saint au soir, le tonnerre est tombé sur la grange de M. Pierre Boutain, de St. Camille, et a frappé à mort deux magnifiques vaches à lait, après avoir toutefois fendu quelques chevrons, arraché quelques planches et bardeaux sur le toit et les pignons. Heureusement le feu ne s'est pas communiqué à la bâtisse. Suivant les remarques des anciens lorsqu'il tonne de bonne heure le printemps c'est le signe d'une bonne récolte de blé. Cependant ce malheureux cultivateur se serait bien passé de ce signe aussi sensible d'une abondante récolte.—L'Union des Cantons de l'Est.

Il est rumeur à Ottawa qu'il y aura une session extraordinaire au Parlement en septembre prochain, pour examiner et ratifier les conditions convenues entre les Commissaires à Washington, qui pourraient affecter les intérêts du pays.—Canadien.

L'hon. M. Howe et l'hon. M. McDougall se sont reconciliés, paraît-il, avant de laisser Ottawa; ils se sont données la main pour montrer qu'ils oublieraient toutes leurs anciennes querelles au sujet de Manitoba.—Idem.

On annonce que le père Ritchot, qui avait été envoyé l'an dernier à Ottawa, comme délégué de la Rivière-Rouge, a été nommé chapelain du conseil législatif de Manitoba.—Idem.

—Il est rumeur qu'on doit réparer le monument Nelson. Ce n'est pas sans besoin. Comme il ne paraît plus de soldats sur le Champ de Mars, on devrait lui tourner la figure du côté du fleuve, il y a longtemps qu'il n'a pas vu de vaisseaux.—N.-Monde.

ODYSSÉE D'UN VOLEUR.—Il y a une quinzaine de jours, un nommé John Scanelli d'origine et de mœurs douteuses, muni d'un cheval qu'il avait payé \$17, et d'une cassette attachée à l'épaulé contenant des vues de ville, des scènes de la guerre, etc., etc., partait de Montreal et se dirigeait vers Longueuil avec tout son bagage, et c'était certainement la place la plus convenable à l'exhibition de ses vues, car il fallait avoir un long ail d'autres disent même une longue vue pour pouvoir distinguer la péie-mée de sa marchandise colorée, et c'était vraiment risquer un ail que de se l'écouler sur la vitrine sans de la boîte du voleur à... vue. A Longueuil notre individu vend son cheval \$2.50 et rattape son déficit en s'appropriant un magnifique cheval d'un riche cultivateur de l'endroit; il pousse ses explorations plus loin et s'élançe avec sa monture et sa boîte à perte de vue. Les journaux de Montreal annoncent son départ et signalent ses exploits. De St. Ours, M. Léon Chapdelaine télégraphie à Montreal son passage dans cet endroit; le fil électrique communique ses chocs à mille places à la fois; l'alerte est donnée. Nos huissiers se mettent en route; on saisit d'abord le cheval, mais l'individu, "Va-t-en voir s'il vient Jean".

Un jour de la semaine dernière, l'huissier Pierre Baulac se met en route à la recherche de notre arpenteur... de grands chemins et le trouve à Pierreville montrant ses vues; Baulac l'invito

à profiter de sa voiture pour venir à Sorel exploiter sur un marché plus considérable et plus précieux les secrets de sa cassette; il s'écoula de bonne grâce; arrivés au défilé du chemin de la gare, l'huissier qui comptait sur son hôte, ne comptait pas que le cercle en fer de sa roue se dégrangerait; il fut le premier à se dégranger; il se dégrangea et se dégrangea un peu les jambes; et de se dégranger un peu les jambes; et se dégrangea sur tous les sens pour secouer la fatigue qui l'accablait; mais tout à coup prenant un élan, il s'enfuit comme un élan à travers les bois, sa cassette sur le dos et l'huissier à ses trousses, emmitoufflé dans un immense capot; voyez-les d'ici! c'est à crever! A force de gambades, de sauts et de soubresauts, notre individu disparaît et l'huissier en peine de sa voiture infernale, le sorcier qui vient de lui échapper si brusquement. La finit le premier tableau.

Le lendemain, le grand connétable du district, Wilbreuner, se mettait à son tour sur la piste de notre oiseau, qui volait doublement bien. Sa première idée fut de se rendre à Ste. Victoire afin de simuler sa marche comme venant de cette paroisse, pour ôter tout soupçon dans le cas d'une rencontre sur le chemin; le grand connétable entra dans chaque maison et demandait des renseignements. Parvenu à une certaine maison dans le rang de l'église, il entra tranquillement et aperçut notre héros montrant ses intarissables vues à un vieillard et à sa vieille! Bonjour, dit le connétable, "j'arrive dans le bon temps." Oui, oui, monsieur, lui dit l'échappé, examinez. Après en avoir examiné quelques-unes, Wilbreuner qui en a vu suffisamment, se retourne vers son soufflet et lui dit bien froidement: "maintenant je vais vous montrer les miennes" et lui exhibe une paire de menottes, que Scanelli se laisse mettre sans broncher. On l'embarque dans la voiture; on ne le perd pas de vue, on lui a laissé l'usage des siennes et on arrive lestement à Sorel; le guichetier ouvre tranquillement le cachot et y introduit l'homme à la cassette sans autre forme de procès.

Cette semaine, Scanelli a comparu devant le shérif, a été identifié ainsi que la bête, sujet de ses mésaventures, et est condamné à aller déseoir devant les tribunaux de Montreal le tableau de son drame tragi-comique commencé là.—Courrier de Sorel.

TROIS PENDUS.—Un anglais, un écossais et un irlandais avaient été condamnés à être pendus. On leur laissa le choix des arbres. L'anglais prit le chêne et l'écossais l'orme. Quant à l'irlandais il choisit le groseiller.—Cet arbuste est trop petit pour qu'on puisse vous y pendre, Pat, dit le juge.—J'attendrai qu'il soit assez grand, répondit Pat.

DERNIERE EXTREMITE.—L'aveugle du Pont-Neuf, étant à bout de vivres durant le siège de Paris, pour lui et son chien, prit un parti suprême: il coupa la queue de son caniche, la fit bouillir pour son dîner et jeta l'os au chien!

Mariage.

A Joliette, le 18 du courant, par le Révd. M. Bona, Francis T. Paton, Ecr. médecin, de St. Jacques, à Demoiselle Marie-Louise Ducloux.

MARCHES MONÉTAIRES.

Greenbacks achetés de 104 à 00 d'escompte. Ventes de 91 à 00. Pour argent achetés de 00 à 00. Argent acheté de 0 à 61 vendu de 0 à 0.

Commerce

MARCHE EN GROS

(De la Minerve.)

Montreal, 17 Avril 1871.

Farine par qrt. de 196 lbs.—super extra 7.00 à 7.25; extra 6.75 à 6.85; de goût, \$6.40 à 6.60; supérieure, blé du Canada, \$6.15 à \$6.25 supérieure, blé de l'Ouest, \$6.00 à \$6.20; supérieure, marque de la cité, \$6.00 à \$6.20; supérieure No. 2, \$5.80 à \$5.90; fine, 5.50 à 5.60; moyenne, 5.00 à 5.15; Recoupees, \$3.75 à \$4.35 farine en sac, à 3.00 à \$3.30 par 100 lbs, selon la qualité.

Blé par 60 lbs.—Blé du printemps du Haut-Canada, de 1.20 à 0.00; blé du printemps de Chicago de 1.50 à 0.00 et de Milwaukee, de 1.40.

Pois, par 66 lbs.—Nominax, 0.97 à 1.00. Blé d'Inde, par 56 lbs.—Nominal 70c. Avoine, par 32 lbs.—Dernières ventes de 46 à 47c. en magasin.

Alcalis, par 100 lbs.—Potasse, premières 6.05, à \$6.10; seconde, 5.35. Perlasse, nominal premier 7.00 à 7.50.

Lard, par qrt de 200 lbs.—Marché plus aisé Mess de 23.00 à 23.50; Mess mince, à 18.00 Prime Mess à 16.50; Prime à 17.00.

Beurre, par lb.—Pour qualité ordinaire 1er choix, 16 à 17c.; le plus choisi à 19 cts.

AVIS.

EST par le présent donné, à ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu M. Zéol Chaput en son vivant, Bourgeois de la Ville de Joliette, de vouloir bien les produire au Soussigné, en son étude, en la ville de Joliette, le plutôt possible, afin de les entrer dans l'inventaire.

A. MAGNAN, N. P.

Joliette, 3 Avril 1871.

CHAMBRE PROVINCIALE des Notaires.

AVIS est par les présentes donné que MER-CREDI, le 3 MAI prochain à 11 heures A. M., il y aura à Québec, dans une des Salles de l'Université-Laval, une Assemblée des Membres de la Chambre Provinciale des Notaires et qu'il sera :

Cyprien Labrecque, Narcisse Dodier, John Fraser et Antoine Blondin, de Québec, et Arthur Beaudry, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, district de Québec;

Moïse D. Brunet, de la paroisse de Ste. Genevieve, Léonard Bélanger, de la paroisse de St. François de Sales, district de Montréal;

J. Isaac Tarte, de la paroisse de l'Assomption, district de Joliette;

J. R. Tarte, de Waterloo, du district de Bedford;

N. P. Massicotte, de Ste. Genevieve de Batiscan, Louis Narcisse Gélinas, de Yamachiche, district des Trois-Rivières;

Louis Bégin, de Kamouraska, Auguste-Honoré Jean et Louis René Gauvreau, de Ste. Verte, Paul Dessaint dit St. Pierre, de St. Alexandre, district de Kamouraska;

François Lessard, de St. Liboire, Samuel Adam, de St. Hyacinthe;

François-Xavier Desrosiers, de Berthier, district de Richelieu;

Et Choiseul Elzéar Fleury, de Lagorgendière, de Kate Vale, Hatley, district de St. François, Cleres Notaires, se présenteront devant la dite Chambre pour être admis à la pratique du Notariat.

J. B. DELAGE, S. C. P. N. Q.

Québec, 14 avril 1871.—36-16

MORIN & CHAMPAGNE, Avocats.

L'Hon. L. S. MORIN et George A. Champagne, Ecrivains, Avocats, sont entrés de ce jour en société pour l'exercice de leur profession. M. Morin sera habituellement à Joliette, mais suivra régulièrement les Circuits de l'Assomption et Berthier, M. Champagne résidera comme d'habitude à Joliette, et suivra le Circuit de Montcalm.

L'Hon. L. S. MORIN, Ecr., C.R. G. A. CHAMPAGNE.

Joliette, 13 Mars 1871.

AVIS AUX PARENTS.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

Il n'y a plus de VÉRIFUGES! On ne se sert plus d'HUILES EMPOISONNÉES On n'emploie plus ces POUDRES NAUSEABONDES! Dont la vue seule cause tant de dégâts aux enfants qui sont troublés par les vers.

LES PASTILLES A VERS VÉGÉTALES DE DEVINS

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents.

ELLES SONT FALSIFIÉES, MEFIEZ-VOUS

Pour faire droit à la réputation méritée des Pastilles à Vers de Devins, il est de la plus grande importance de prévenir l'acheteur d'être sur ses gardes et de ne pas s'en laisser imposer par des individus sans principes, qui voudraient substituer à ces Pastilles quelques unes des préparations sans valeur qui inondent le pays.

Demandez les véritables Pastilles à vers, couleur de rose, et qui sont marquées "Devins."

A vendre chez tous les principaux marchands de la campagne.

PRÉPARÉES SEULEMENT PAR.

DEVINS & BOLTON

SALLE D'APOTHICAIRES.

Près le Palais de Justice

MONTRÉAL, P. Q.

A. Joliette, chez JOSEPH BERNARD, J. E. RENAUD et J. J. PROVOST, marchands.

QUE PEUT AVOIR CET ENFANT!

DES CENTAINES DE PARENTS se font cette demande, voyant leurs enfants prendre une mine misérable et devenir pâles et amaigris, changement dont le médecin aussi bien qu'eux-mêmes ignore la cause. Nous pourrions répondre le port de dix cts. sans doute, que ce sont les vers, ces ennemis physiques qui font ces ravages, et cependant on n'y pense pas, et les pauvres petits patients passent ainsi de jour en jour jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de remède.

Pères et mères, voyez toutes vos enfants, car les Pastilles Végétales à Vers de Devins sont un remède sûr et efficace; non-seulement en détruisant les Vers, mais même en neutralisant le giugant vicié dans lequel cette vermine se propage. Ne tardez pas! Faites-en l'essai! Essayez-les!

Remarque bien que chaque Pastille est étampillée avec le nom de DEVINS.

A vendre chez DEVINS & BOLTON, Pharmaciens de Montréal, et par tout marchand de campagne.

A Joliette, chez JOSEPH BERNARD, J. E. RENAUD, et J. J. PROVOST, marchands.

XXXV

Etroite était la saillie du rocher où avaient lu prendre pied en fuyant le baron d'Escorval et le caporal Bavois.

A son point le plus large, elle ne mesurait pas plus d'un mètre et demi.

Elle était extrêmement inégale, en outre, glissante, toute rugueuse, et coupée de fissures et de crevasses.

S'y tenir debout, en plein jour, avec le mur de la tour planté derrière soi, et devant un précipice, eût été considéré comme une grave imprudence.

A plus forte raison était-il dangereux de laisser glisser de là, en pleine nuit, un homme attaché à l'extrémité d'une longue corde.

Aussi avant de hasarder l'écrite du baron l'honnête Bavois avait-il pris toutes précautions possibles pour n'être pas entraîné par le poids qu'il aurait à soutenir.

Sa pince de fer logée solidement dans une lente, servit à son pied de point d'appui, il s'assit solidement sur ses jarrets, le buste en arrière et c'est seulement quand il fut bien sûr de sa position qu'il dit au baron :

—J'y suis, et ferme... laissez-vous couler bourgeois !

La corde rompant tout à coup, le baron tombant, l'effort devenant inutile, le brave caporal fut lancé violemment contre le mur de la tour, et rejeta en avant par le contre-coup.

Sans son inalterable sang-froid, c'en était fait de lui...

Pendant plus d'une minute, tout le haut de son corps fut suspendu au-dessus de l'abîme où venait de rouler M. d'Escorval, et ses bras se crispèrent dans le vide.

Un mouvement brusque, et il était précipité.

Mais il eut cette puissance de volonté merveilleuse de ne tenter aucun effort violent. Prudemment, mais avec une énergie obstinée, il s'accrocha des genoux et du bout des pieds aux aspérités du roc, ses mains cherchant un point d'appui, il obliqua doucement, en enfin reprit plante.

Il était temps, car une crampe lui vint, si violente qu'il fut contraint de s'asseoir.

Que le baron se fût tué sur le coup, c'est ce dont il ne doutait pas... Mais cette catastrophe ne pouvait troubler l'antériorité de ce vieux soldat, qui, au jour de bataille, avait eu tant de camarades importés à ses côtes par le brutal.

Ce qui le confondait, c'était que la corde se fût rompue au raz de la main, une corde si grosse, qu'on eût jugé, à la voir, solide assez pour supporter dix fois le poids du corps du baron.

Comme il ne pouvait, à cause de l'obscurité, voir le point de rupture, Bavois promena son doigt dessus, et à son index primaire etonnement il le trouva lisse...

Point de frottements, point de bien de chanvre, comme arrachement... la section était nette.

Le caporal comprit, comme Maurice avait compris en bas, et il lâcha son plus effroyable juron.

—Cent millions de tonnerres !... Les canailles ont coupé la corde !...

Et un souvenir qui ne remontait pas à quatre heures lui revenant.

—Voilà donc, pensa-t-il, la cause du bruit qu'avait entendu ce pauvre baron dans la chambre à côté !... Et moi qui lui disais : "Bast ! c'est les rats !"

Cependant il songea qu'il avait un moyen simple de vérifier l'exactitude des ses conjectures. Il passa la corde sur la pince et tira dessus de toutes ses forces et par saccades... Elle se rompit en trois endroits.

Cette découverte consterna le vieux soldat.

—Vous voici dans de beaux draps, caporal gronnait-il.

Une partie de la corde était tombée avec le malheureux baron, et il était clair que tous les morceaux réunis ne suffiraient pas pour atteindre le bas du rocher.

De cette saillie isolée, il était impossible de gagner le terre-plein de la citadelle.

Avec ce rapide coup d'œil des gens d'exécution, l'honnête Bavois envisagea la situation sous toutes ses faces, et il la vit désespérée.

—Allons, murmura-t-il, vous êtes f. lambé caporal, il n'y a pas à dire mon bel ami ! Au jour, on arrive et on trouve vide la prison du baron... On met le nez à la fenêtre, et on vous aperçoit ici, comme un saint de pierre sur son piédestal... Naturellement, on vous repêche, on vous juge on vous condamne, et on vous mène faire un tour dans les fossés de la citadelle. Portez armes ! Apprêtez armes !... Joue !... Feu ! Et voilà l'histoire.

Il s'arrêta court... une idée lui vint vague encore, incertaine, qu'il sentait devoir être une idée de salut.

Elle lui venait en regardant et en touchant la corde qui avait servi à descendre de la prison sur la saillie, et qui, solidement attachée aux barreaux, pendait le long du mur.

(A Continuer.)



A L'ENSEIGNE

DU

GROS COLLIER

RUE MANSEAU.

DAMASE LEVEILLÉ

SELLIER.

Tout en remerciant les citoyens de Joliette et de la campagne, pour l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, à le plaisir de leur annoncer qu'il continuera comme par le passé à tenir un assortiment complet et varié

DE

Harnais, Colliers, Fouets, Etrilles, Brosses, Peignes et Couverts pour chevaux, etc., etc.,

ET A DES PRIX

Les plus réduits possible.

RUE MANSEAU

JOLIETTE

[Vis-à-vis le Magasin de E. Aselin.]

Joliette, 1er Septembre 1870.



Département de l'Agriculture et des Travaux Publics.

IMMIGRATION.

Le Gouvernement de Québec ayant nommé deux Agents d'Immigration dont l'un M. Barnard est chargé de visiter la Belgique, la France et la Suisse, et l'autre M. Jones est chargé de visiter les Îles Britanniques, les personnes qui désireraient se procurer par l'entremise de ces messieurs, des directeurs de fermes, de bons ouvriers, des jardiniers expérimentés, des ouvriers de différents métiers, des domestiques, grognons, etc. pourront s'adresser à ce Département, ayant soin de spécifier exactement ce qui leur conviendrait de mentionner, le salaire qu'elles seraient disposées à payer.

Les demandes de cette nature seront de suite transmises aux Agents qui se feront un devoir d'y donner toute leur attention.

Par ordre,

S. LESAGE,

Assistant-Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics.

Québec, 10 mars 1871.

DIRECTOIRES

DE

LA PUISSANCE DU CANADA, DE TERRENEUVE ET L'ISLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Publié par

JOHN LOVELL.

Cet ouvrage, commencé depuis plus d'une année, vient d'être terminé et distribué aux souscripteurs par toutes les villes et les campagnes.

Il comprend le nom des cités, des villes et villages, et des paroisses de toute la Puissance du Canada, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince-Édouard, ainsi qu'une liste de tous les habitants, cités, villes et villages et des hommes d'affaires de chaque paroisse ; la liste des banques, des bureaux de postes, les bureaux et les fonctionnaires publics, composition des législatures, des Cours de Justice, les douanes, les ports d'Entrée, les tarifs douaniers, les chemins et les bateaux à vapeur, le clergé, les brevets d'invention, les sociétés bienfaisantes et autres, les régulateurs, les journaux, la statistique des importations, des exportations, des revenus, des dépenses et de la population du Canada, etc., etc., une esquisse historique de toutes les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord, sauf le Nord-Ouest et la Colombie.

C'est un ouvrage éminemment utile, et pour bien dire, nécessaires à tous les hommes d'affaires.

Le prix est comme suit :

Directoire de la Puissance.....	\$12.00
" d'Ontario (séparément).....	4.00
" Québec.....	4.00
" Nouvelle-Ecosse.....	3.00
" Nouveau-Brunswick.....	3.00
" Terre-Neuve.....	2.00
" Ile du Prince-Édouard.....	2.00

Joliette, 17 février 1871.

R. R. R.

90

sur

100

DES MORTALITÉS qui arrivent annuellement, sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient extirpées et chassées du système en quelques heures, si le Récupérateur Rapide ou les Pilules de Radway (suivant le cas) étaient administrées quand on s'aperçoit de quelque douleur, malaise ou légère maladie. La douleur, quelle qu'en soit la cause, est presque immédiatement guérie par le Récupérateur Rapide. Dans les cas de choléra, diarrhée, crampes, spasmes, colique bilieuse, et de fait toutes les douleurs, maux et infirmités soit dans l'estomac, les entrailles, la vessie, les rognons ou les jointures, les muscles, les jambes, les bras, le rhumatisme, la névralgie, le fièvre et l'agacé, le mal de tête, le mal de dents, etc., etc., cèdent en quelques minutes à l'influence adoucissante du Récupérateur Rapide.

Pour les Rhumes soudains, les Toux, l'Influenza, la Diphthérie, l'Érouement, le Mal de Gorge, la Frisson, la Fièvre et l'Agacé, les Douleurs Mercurielles, la Fièvre Scarlatine, prenez de quatre à six Pilules de Radway ainsi qu'une cuillerée à thé du Récupérateur Rapide dans un verre d'eau chaude, adouci avec du sucre ou du miel ; lavez la gorge, la tête et l'estomac, avec du Récupérateur Rapide (si vous avez l'Agacé ou la Fièvre intermittente lavez aussi les reins) et le lendemain matin vous serez guéri.

Comment le Récupérateur rapide agit.

En quelques minutes, le patient sentira une égère démangeaison et la peau deviendra un peu rouge ; si l'estomac est très-malade, le Récupérateur aidera la nature à rejeter la cause du mal, une chaleur se répandra dans tout le corps et ses propriétés diffusives stimulantes se répartiront dans tous les tissus et veines du système, amenant les grandes et les petites artères à demi paralysés à un état de santé et de vie, lequel sera suivi de transpiration et la surface du corps prouvera une plus grande chaleur. Les maladies de l'estomac, les Rhumes, les Frissons, le mal de tête qui empêchent la respiration, la sensibilité de la gorge et toutes les douleurs soit internes, soit externes, diminue rapidement et le patient tombe dans un sommeil tranquille, se réveille rafraîchi, plein de vigueur et guéri.

On s'apercevra qu'en se servant extérieurement du Récupérateur, soit sur les reins ou vers les boyaux ou sur l'estomac et les boyaux, que pendant plusieurs jours on ressentira une agacé bilieuse, montrant la longueur du temps pendant lequel il continuera son influence sur les parties malades.

Le Prix du Récupérateur RAPIDE RADWAY, 50 centimes la bouteille. A vendre par les pharmaciens, les marchands de la campagne et les épiciers.

RADWAY & CIE.

87 Madison Lane, New-York,

439, Rue St. Paul,

Côté de la Rue St. François-Xavier, Montréal.

A PRETER

Plusieurs sommes d'ARGENT sur hypothèque.

S'adresser à

A. MAGNAN, N. P.

Joliette, 30 Mai 1870.

TRAVELLERS INSURANCE COY

DE HARTFORD, CONN.

Cette Assurance assure contre les Accidents causant la mort ou entraînant l'impossibilité pour une personne de se servir de quelque'un de ses membres.

Capital - - - - - \$1,050,005.24

Cette Assurance accorde des Polices pour un mois, deux, trois mois jusqu'à un an ou plus, et ce, pour un montant de \$500 à 10,000. En cas d'accident simple, une indemnité de \$3 à \$50 la semaine est payée à la personne blessée, ainsi assurée.

Cette Ass. dans une même Police

L'Assurance contre la Vie ET CONTRE LES ACCIDENTS.

Dans ce cas, cette Assurance offre des avantages immenses et rivalise avec les autres Compagnies établies sur le même système.

Cette Assurance ayant fait le dépôt exigé par la loi de

Cent mille Dollars

est prête à accorder des Polices, et prendre des risques dans toutes les sections diverses de la Puissance du Canada.

Agences dans toutes les villes principales du Canada.

JAN. G. BATTERSON, Président.

RODNEY DENNIS, Secrétaire.

AGENT POUR JOLIETTE.

CHARLES B. H. LEPROHON

Rue St. Charles Borromée.

RELIURE.



A. DELISLE.

A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'il a ouvert une boutique de Reliure, à

JOLIETTE.

RUE DE LANAUDIERE.

Ce monsieur exécutera avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier,

DANS TOUS LES GOUTS.

LIBRAIRIE.

M. A. Delisle vient d'ouvrir, Rue de Lanaudière, une librairie où l'on peut se procurer, livres de prières de toutes espèces, chapeteaux, images, objets de fantaisie, et aussi toute espèce de papier, enveloppe, tapisserie, etc., etc.



JULIUS FERSCHKE,

MANQUONNIA.

Informe le public qu'il a constamment en magasin un assortiment considérable d'OUVRAGES en PELLETIERIES, tels que :

MANCHONS, VICTORINES, CAPOTTES, PAR-DESSUS.

—Aussi—

Casques pour Messieurs, Dames.

Le tout fait avec les meilleures Pelleteries du Canada et de l'étranger.

M. Ferschke exécute avec promptitude toutes les commandes qu'on lui fait, et répare les vieux articles en pelletterie.

M. Ferschke annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelletteries qu'on lui apportera.

Joliette, 2 Octobre 1867.

AGENCE.

M. MATHEW MOODY de Terrebonne a la demande d'un grand nombre de cultivateurs des comtés Montcalm, Joliette et l'Assomption, vient d'établir une Agence de ces célébres

"MOISSONNEUSES ET FAUCHEUSES"

CHEZ

MEDERIC FOUCHER,

marchand de St. Jacques, et Président de la Société d'Agriculture du Comté de Montcalm.

Ce Monsieur aura constamment en mains, Moulins à Battre Doubles et Simples, Machines à Vanner, Machines à Broyer le Lin, et toutes les parties de ces instruments.

—AUSSI—

Des CHARRUES de CHARLES MARCHAND et autres instruments d'Agriculture.

23 Mai, 1870.

LES MEDECINS LES RECOMMANDENT.

Règle générale, les médecins de quelque renommée sont opposés aux médicaments à propriétés particulières et dans beaucoup de cas on refuse l'usage à tous leurs patients ; il n'en est pas de même des "PASTILLES-A VERS VEGETALES DE DEVINS" qui font une exception particulière à cette règle.

Les principaux Docteurs en médecine en recommandent fortement l'usage, et ces Pastilles se sont acquises une réputation de supériorité incontestable sur toutes les autres préparations vermifuges qui sont aujourd'hui offertes en vente de tous côtés. Elles ont été analysées et on a été forcé de reconnaître qu'elles possédaient des propriétés anthelminthiques supérieures ; elles agissent comme tonique et comme vermifuge, et en donnant du ton à l'estomac et aux intestins elles empêchent la rechute de l'enfant une fois rétabli.

Préparées seulement par DEVINS & BOLTON, Pharmaciens, Montréal, et à vendre chez tous les principaux marchands de la campagne

Atelier Typographique

DE

"LA GAZETTE DE JOLIETTE"

ON EXECUTE

A CE BUREAU,

TOUTES SORTES

D'IMPRIMES,

TELS QUE

LIVRES.

CARTES D'AFFAIRES,

ET DE VISITES

LETTRES FUNERAIRES,

BLANCS DE COMPTES

BILLETS DE BANQUE

CIRCULAIRES,

AFFICHES,

PROGRAMMES,

ETC., ETC.,

En différentes Couleurs et dans les derniers goûts.

DANS LES DEUX LANGUES

BLANCS,

POUR

AVOCATS

ET POUR

NOTAIRES,

TC., TC.

MM. les Greffiers ainsi que M

ls Sertaires des Muni-

palités

trou vront

aussi toutes les formul

d Bancs dont ils ont besoin

Le tout imprimé sur

BON PAPIER,

et à des

PRIX TRES REDUITS

BLANCS

VENDIRS

AU BUREAU DE

"LA GAZETTE"

POUR LES

AVOCATS.

Blancs de Mémoire de Frais—Lettres d'avocats—Subpenas—Affidavits pour Saisie-Arêt Avant Jugement—Affidavits pour obtenir jugement—Déclarations pour Saisie après jugement—de avant jugement—Déclarations sur compte et sur billet—Conclusions de déclaration hypothécaire—Oppositions—Comparution—Avis de Requête pour obtenir un Writ de Cartiorari—Déclaration pour Saisie—Revendication et affidavit—de pour Saisie-Gagerie ;

POUR

LES

NOTAIRES.

Blancs de Billet, Obligations, Vente, Transport et Signification, Procureurs.

POUR LES

GREFFIERS DES COMMISSAIRES.

Blancs de Sommations simples, Tiers-Saisie après jugement.

POUR LES

Huissiers.

Blancs de Procès-Verbaux de Saisie, Avis de Vente.

POUR LES

Secrétaires—Trésoriers.

Rôle d'Evaluation de Perception, Liste Alpha-bétique d'Electeurs, &c.

—DE PLUS—

Un grand nombre de Blancs d'Exécutions et autres pour les Cours de Circuit de Comté.